



Déclaration liminaire du CTL du 21 mars 2022

Mme la présidente,

Le 14 mars 2022, le gouvernement a annoncé par la voix de Mme Amélie de Montchalin une revalorisation du point d'indice avant l'été prochain.

Cette annonce survient alors que le 16 février dernier, la ministre répétait la main sur le cœur aux organisations syndicales qu'une telle «**mesure électorale**» reviendrait à prendre les agents et leurs organisations syndicales «**pour des imbéciles**».

Le gouvernement concède enfin que seul le dégel du point d'indice permet une augmentation générale du salaire des fonctionnaires. Il désavoue ainsi sa propre doctrine affirmée depuis 5 ans contre toute logique et contre l'avis de toutes les organisations syndicales.

Le gouvernement reconnaît aussi que s'agissant de la prise en compte de l'inflation, c'est bien l'évolution de la valeur du point d'indice qui est l'outil irremplaçable pour améliorer et garantir le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique.

Rappelons que depuis 2000, le décrochage de la valeur du point par rapport à l'évolution des prix s'élève à 21,05%, et à 11,29% si l'on ne remonte que jusqu'à 2010.

La CGT avait donc raison; pendant toutes ces années, de ne pas transiger dans son analyse et dans sa stratégie.

Mais ne nous leurrions pas !!! Le calendrier annoncé par la ministre ne laisse aucun doute, cette annonce s'inscrit totalement dans une manœuvre électorale de bas étage !

La CGT condamne ce procédé scandaleux, irrespectueux de la démocratie et insultant pour les personnels de la Fonction Publique et leurs organisations syndicales, à fortiori dans une période où la Fonction Publique, au service de l'intérêt général, a été si rudement mise à l'épreuve.

La CGT condamne également la conception « du dialogue social à la sauce Macron » qui réserve une nouvelle fois aux médias la primeur de cette annonce, alors qu'un préavis de grève unitaire majoritaire a été déposé pour la journée du 17 mars et que la loi dispose que la négociation entre les parties est obligatoire au cours de celui-ci.

Si personne n'est dupe sur le caractère de propagande électorale de ce futur dégel, la CGT continue de porter haut et fort ces revendications :

- l'ouverture d'une négociation immédiate pour des mesures générales et urgentes qui doivent être appliquées le plus rapidement possible. La CGT souligne à ce propos que la Constitution donne la possibilité au gouvernement, par convocation du Parlement actuel en session extraordinaire possible jusqu'au 21 juin, de faire voter les textes budgétaires nécessaires;

- une revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 10% permettant une première remise à niveau du pouvoir d'achat et un premier rattrapage des pertes des années antérieures;

- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;

- des dispositifs d'intégration des primes dans les salaires, la fin des régimes indemnitaires au mérite et plus particulièrement du RIFSEEP;

- une forte revalorisation des pensions et des retraites;

- une meilleure reconnaissance des qualifications et de meilleures amplitudes de carrière;

- des mesures spécifiques pour les agents non titulaires et les personnels précaires.

La CGT relève enfin dans un entretien au Parisien que la ministre annonce d'ores et déjà en cas de reconduction de la majorité actuelle l'application de la retraite à 65 ans y compris dans la Fonction Publique.

La CGT saura jouer son rôle pour élever le niveau de la lutte autant que nécessaire contre un tel projet et refusera toute forme de troc augmentation de salaire contre augmentation de la durée des carrières.

Rouen, le 21 mars 2022
Les élus CGT Finances Publiques en CTL